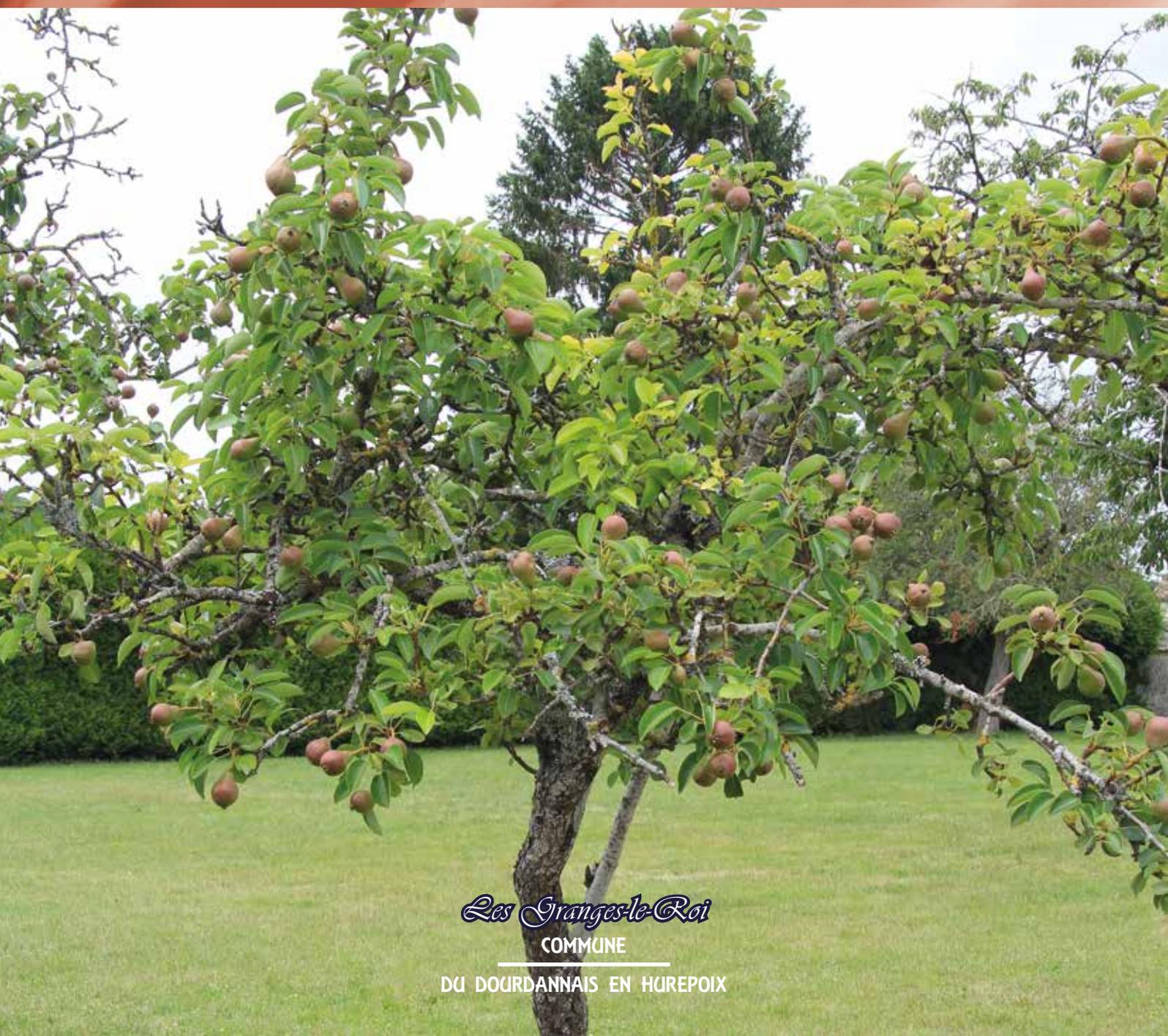


Bulletin

MUNICIPAL

Les Granges-le-Roi

AUTOMNE 2020 - N°2



Les Granges-le-Roi
COMMUNE

DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

Sommaire

 LE MOT DU MAIRE	3
 RETOUR EN IMAGES	4
 ENFANCE ET JEUNESSE	6
 ÉVÉNEMENTIEL	10
 INTERCOMMUNALITÉ	11
 ENVIRONNEMENT	12
 ÉCONOMIE LOCALE	14
 ACTIVITÉS DES ÉLUS	16
 SANTÉ ET SOLIDARITÉ	17
 PATRIMOINE	18
 CADRE DE VIE	19
 LA GRANGE À IDÉES	20
 ÉTAT CIVIL	21
 INFORMATIONS PRATIQUES	22

Bulletin municipal édité par la ville « Les Granges-le-Roi »

Directeur de la publication : Stéphane POUSSIN, Maire • Coordination de la rédaction : Patricia LASALMONIE, Chargée de Communication • Ont participé à la rédaction : Julien RELION, Anne-Juliette IZQUIERDO-HIDALGO, Pierre VALLÉE, François-Xavier GRY, Christine DALLIER • Photos : Patricia LASALMONIE, Stéphane POUSSIN, François-Xavier GRY, Pierre VALLÉE, Véronique LONGHI, Franck GUÉVILLE • Impression et régie publicitaire : PMS – 17 avenue de Ségur 75007 Paris – Tél. : 01 47 05 88 80 • Création graphique et mise en page : Deborah COHEN

Le mot du Maire



*Chères Grangeoises,
Chers Grangeois,*

Depuis le 29 octobre, le Gouvernement a pris la décision d'un reconfinement sur l'ensemble du territoire national afin d'endiguer la propagation galopante de la Covid-19. Les Français sont donc, à nouveau, soumis à des règles strictes de déplacements.

De fait, nous nous devons d'agir de façon responsable et solidaire. Chacune et chacun d'entre nous a le devoir de respecter scrupuleusement les gestes barrières, qui sont pour l'instant le seul rempart pour que nous puissions maintenir une vie sociale et économique.

Au moment où nos libertés se restreignent, nous n'avons pas besoin, en pleine crise sanitaire que la République soit, une fois de plus attaquée dans ce qu'elle a de plus chère, la liberté d'expression. L'hommage rendu au professeur Samuel PATY lâchement assassiné au nom du terrorisme islamiste, réaffirme que l'école est un lieu de transmission, de savoirs, mais aussi d'éducation à la citoyenneté et de développement de l'esprit critique. Face à ce drame, nous devons réaffirmer haut et fort les valeurs de la République.

Dans ce contexte difficile auquel nous devons faire face, l'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous offrir un temps de respiration avec ce nouveau numéro du Bulletin Municipal.

L'actualité de notre village est dense, la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, des travaux de voirie ont été effectués, la mairie s'est embellie, les espaces verts sont entretenus, plusieurs dossiers d'urbanisme sont traités...

Beaucoup reste à faire et toute l'équipe est au travail, au service de l'intérêt commun.

Pour ce faire, les agents municipaux et les élus sont à l'écoute de toutes les situations individuelles difficiles. N'hésitez pas à venir en mairie ou à nous contacter, car notre mission est aussi d'accompagner et d'épauler tous ceux qui en ont besoin, particulièrement en cette période.

Prenez soin de vous.

Chaleureusement et sincèrement à vos côtés.

Stéphane POUSSIN
Maire des Granges-le-Roi
Élu à la CCDH

Retour en images

Cela s'est passé à l'accueil...

Dès son installation, le Conseil Municipal a décidé d'offrir aux villageois un accueil digne de ce nom à la mairie ! Une première amélioration qui répond à notre engagement.



Nous remercions les élus qui, devant l'ampleur des travaux, ont travaillé tout l'été d'arrache-pied... Christine, Franck, Gérard, Patrice, Rose, Stéphane et Sophie.
Pour la décoration merci à Patricia et Véronique.
Pour les ourlets de rideaux, merci à Tassadit.



Coût des travaux

Grâce à l'implication des élus, le coût des travaux de rénovation de l'accueil a été de 3 500 € (peinture, outillage, lino, décoration, etc). Nous venons d'installer un banc d'accueil en remplacement des anciens bureaux.



Tout l'été, nous avons engagé des travaux dans le bâti communal ainsi que de grands changements en terme d'aménagement. Mesdames Valérie FORGIARINI et Véronique LONGHI ont, durant ces derniers mois, assuré la continuité de service public dans des conditions parfois difficiles. Nous en profitons pour les remercier chaleureusement.



*Désormais, tout est prêt
pour vous accueillir !*



Véronique LONGHI

Agent d'Accueil
Agent d'État Civil
Gestion Administrative
Accueil Bibliothèque

« Dans ce nouvel espace *moderne* et *chaleureux*, je serai ravie de répondre à vos *interrogations* et vous aider dans vos *démarches*. »

Horaires d'ouverture de l'accueil



Lundi : 9h00 – 12h00
Mardi : 14h00 – 17h30
Mercredi : 9h00 – 12h00
Jeudi : 14h00 – 17h30
Vendredi : 15h00 – 17h30
Samedi : Vos élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous de 9h à 12h.
01 64 59 73 54
mairie.lesgrangesleroi@wanadoo.fr

Tic
Tac
Tic
Tac



Une rentrée masquée mais très joyeuse !



La directrice et le Maire

Le 2 septembre, les écoliers, tous heureux de reprendre le chemin de l'école ont été accueillis par une nouvelle directrice, madame Candice ORTHET.



L'équipe enseignante



Équipe enseignante



Candice ORTHET	CM2
Sandrine BONNET	Mater PS/GS
Béatrice PILLON	Mater PS/MS
Céline KUKL	CP/CE1
Camille ROHART	Lundi CE1/CE2 Mardi CM2
Karine BOURDIN	CM1
Michèle COASSIN	CM1/CM2



Afin de favoriser l'apprentissage des jeunes, les élus ont fait le choix d'ouvrir un contrat d'apprentissage ATSEM supplémentaire, qui rentre dans le cursus scolaire du jeune. Cet apport professionnel est une arme efficace pour combattre le chômage des jeunes surtout dans le contexte particulier de la Covid-19.

Nombre d'enfants inscrits



140

Maternelle PS :	13
Maternelle MS :	15
Maternelle GS :	21
CP :	17
CE1 :	13
CE2 :	14
CM1 :	19
CM2 :	28

Malgré le contexte général, la période de la rentrée a été abordée avec sérénité. Le port du masque et la distanciation restent les moyens les plus efficaces pour lutter contre la Covid-19. Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a publié un nouveau protocole sanitaire pour la rentrée scolaire qui assouplit les règles jusqu'alors en vigueur. Cependant, il nous faut rester vigilants.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Ce qui n'empêche pas que les arrivées et départs seront particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

Corinne AUBERT Marine RENAUD

Agents
d'accompagnements
à l'éducation de
l'enfant (ATSEM)



Clémence BERNET Maëlle DUPEYRON

Apprenties
d'accompagnements
à l'éducation de
l'enfant (ATSEM)



Nous souhaitons à madame Candice ORTHET, nouvelle directrice de l'école Les Vergers, la bienvenue dans notre école, ainsi qu'à madame Marine RENAUD nouvelle ATSEM et son apprentie Maëlle DUPEYRON dans la classe des grandes sections.

Enfance - Jeunesse



Jamila EL GNAOUI

Responsable d'office
restauration

Combien ça coûte ?

Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2020	Prix des repas	Prix au mois pour inscription annuelle
Repas enfant	4,35€	60,00€
Repas 2 ^{ème} enfant	3,80€	53,00€
Repas 3 ^{ème} enfant	3,25€	45,00€
Repas adulte occasionnel	7,45€	-
Repas non commandé	7,45€	-
Repas personnel communal	7,45€	-

Portail famille ARG

Afin d'améliorer l'offre de services, la commune met en place un logiciel « Portail Famille » qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de modernisation des outils destinés à faciliter la vie des usagers dans la relation quotidienne avec les services municipaux. C'est sur ce portail que sont regroupées les inscriptions à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire.

Sa mise en place permet donc de limiter le coût de gestion. Le Portail Famille offre également la possibilité de payer en ligne et de consulter les factures. Celui-ci est

totallement sécurisé et en conformité avec le R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données), au niveau des données et des paiements en ligne.



Les parents pourront accéder aux services du Portail Famille 24h/24, 7j/7 depuis un PC, une tablette ou un smartphone. Il est également disponible sur le site internet de la commune (onglet « Enfance & Jeunesse » + « Inscriptions scolaire & périscolaire ») :
<https://mairielesgrangesleroi.com/>



Les **Ani'Mômes** offrent des ateliers pédagogiques à vos enfants construits en collaboration avec les animatrices.

En pleine restructuration, le lieu d'accueil va permettre aux enfants, par petits groupes, un panel d'activités adapté à chaque âge.

L'objectif étant de permettre aux parents de retrouver leurs enfants plus calmes et enrichis par l'apprentissage du jeu et d'ateliers créatifs.

La garderie **Ani'Mômes** n'a pas pour ambition d'être un lieu de « garde chiourmes », mais bien un lieu convivial où chacun peut se réaliser dans des ateliers qu'il peut choisir pour s'y épanouir.



Les Ani'Mômes accueillent une trentaine d'enfants

de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 19h00
Inscription sur le Portail Famille.

Dons de jeux



Vous avez fait le tri des jeux qui ne servent plus à vos enfants ou petits-enfants ? C'est chose faite, et vous vous retrouvez avec une montagne de jeux dont vous ne savez que faire ?

Les Ani'Mômes sont preneurs de jeux d'intérieurs et d'extérieurs. Avant de les offrir généreusement, assurez-vous qu'ils soient complets et en bon état.

Rendez-vous à l'accueil de la mairie.

Merci pour votre générosité

Combien ça coûte ?

Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2020	Prix de la prestation	Forfait hebdomadaire 7h20-8h20 et 16h30-19h00
de 7h20 à 8h20	4,35€	22,00 €
de 16h30 à 17h30	3,80€	
de 17h30 à 18h30	3,25€	
de 18h30 à 19h00	1,05 €	
au delà de 19h00	Un forfait de 10,00 € pour retard	



Mattias RAFFIN

Animateur éducatif périscolaire (service restauration)



Magalie HUGONENQ
Audrey NICOL

Animatrices éducatives d'accompagnement périscolaire

L'année prochaine, elle n'en sera que plus belle !

Le contexte sanitaire n'a pas permis à l'Association des Amis de la Caisse des Écoles et à la municipalité d'organiser la fête d'automne 2020. Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui se sont investis jusqu'à la prise de décision d'annuler ce rendez-vous tant attendu par les villageoises et les villageois. Nous le regrettons et comptons sur vous pour 2021.



Un forum pour les associations

Les activités des associations reprennent et nous pouvons assurer dans de bonnes conditions sanitaires les activités de chacun. Le forum des associations s'est tenu le 5 septembre dernier. Cette année, nous voyons arriver une nouvelle association, avec les cours de pilates dispensés par monsieur Fabien GARREAU. Une réunion rassemblant toutes les associations s'est tenue le 8 octobre afin d'évoquer les dates des grandes manifestations pour l'année 2021. La vie associative grangeoise ne compte pas moins d'une vingtaine d'associations très diversifiées :

- associations culturelles
- associations sportives
- associations caritatives

Vous y trouverez donc très probablement le ou les domaines qui correspondent à vos choix de vie et à vos centres d'intérêts. Nous préparons pour 2021 un livret recensant l'ensemble des associations grangeoises.

Si vous souhaitez vous intégrer rapidement dans la vie locale, nous vous invitons à ne pas vous limiter à une « consommation » associative en adhérant et pratiquant tel sport ou telle activité. Nous vous encourageons à aller au-delà et à vous impliquer par un coup de main, même modeste, à la vie d'une association.

Vous y serez le (ou la) bienvenu(e). Votre participation, si minime soit-elle, sera précieuse quel que soit votre choix. Vous y serez utile et y ferez des connaissances, voire des amitiés.



11 novembre l'armistice de 1918

Lorsque la guerre s'arrête le 11 novembre 1918, la France a perdu plus de 1,3 million de ses concitoyens. Elle compte plus de 700 000 mutilés. Ce pays d'à peine 40 millions d'habitants est parvenu à mobiliser 8,5 millions de soldats. Ces chiffres sont affreux. Il est à noter que de très nombreuses communes commenceront à ériger des monuments aux morts bien avant que la loi du 25 octobre 1919 ne vienne, petitement, subventionner de tel travaux.

Les monuments de 1919 ont été l'expression d'une volonté populaire exprimée et soutenue par les Conseils municipaux et les anciens combattants. C'est devant notre monument aux morts à 15h que s'est déroulée la cérémonie commémorative du 11 novembre.





Là où il y a une volonté, il y a un chemin



Nouvelle mandature, nouvelle composition de l'établissement public de coopération intercommunale. Auparavant cet établissement comptait 40 élus, dorénavant nous ne sommes que 32.

C'est en fin de mandature précédente que le Conseil Communautaire n'a pas souhaité renouveler l'accord local pour que l'instance reste à 40 représentants.

Cette décision fait perdre un siège à notre commune. Nous n'avons plus qu'un seul représentant au lieu de deux.

Depuis l'installation du nouveau bureau exécutif, j'ai fait profiter notre commune des compétences disponibles au sein de la Communauté de communes. C'est ainsi que j'ai demandé à **mutualiser les personnels du périscolaire** afin de renforcer l'équipe encadrant les élèves de primaire durant l'heure du déjeuner.

J'ai signé une convention de mutualisation pour une durée de trois ans et nous bénéficions dès lors de la présence du directeur du centre de loisirs des Granges-le-Roi lors de la pause méridienne.

Toutefois, d'autres dossiers concernant notre commune sont en discussion. Parmi eux, la **réfection de la route de l'Ouye**. Je considère que l'activité portée par l'abbaye de l'Ouye revêt un caractère économique, par conséquent, la voirie conduisant sur ce site doit être prise en charge par la Communauté de communes.

Je porte aussi le sujet de la **mutualisation des ressources matérielles** dès lors qu'un événement local nécessiterait un besoin logistique important. Nous pourrions faire appel plus facilement aux ressources logistiques des communes de la CCDH. Cette synergie serait envisageable pour la Fête d'Automne et la marche dinatoire si toutefois les associations locales en font la demande.

En complément de ces sujets propre à notre territoire communal, un autre projet plus large concerne **la mobilité**.

En tant que Vice-président à la mobilité et avec l'ensemble des Maires des 11 communes, nous souhaitons **développer la circulation douce sur l'ensemble du territoire, renforcer le maillage des transports collectifs et ouvrir le territoire au transport à la demande**.

Aujourd'hui, nous lançons un mode de déplacement en proposant à chacun d'entre vous d'adhérer au **réseau de transport Rezo Pouce**. Ce premier projet doit voir le jour au plus tard début 2021. Il permettra à chaque adhérent de trouver un **covoiturage** pour l'emmener d'un point à un autre sur l'ensemble du territoire.

Pour conclure, soyez assuré que quel que soit le chemin et dès lors que celui-ci existe je saurais le découvrir et le parcourir jusqu'au bout, afin que les projets d'intérêt général voient le jour.

J'aime bien ma départementale !



Le département, en ce début de mandat, nous a accompagné sur deux projets importants.



1. Il a financé la réhabilitation de la bande de roulement de la RD 113 de la rue des Popineaux et de Richarville. Ce tronçon de voirie en avait grandement

besoin ! C'est chose faite après 12 ans de discussions. Nous avons profité de ces travaux pour conforter la sécurité routière en ajoutant un dos d'âne sur la rue de Richarville.

2. Un investissement numérique du département a permis d'obtenir, plus rapidement, le déploiement de la fibre dans le village, dès le mois de novembre 2020, les bâtiments de France ayant donné leur accord en date du 20 octobre 2020.



Commission travaux



François-Xavier GRY
Patrice BROCHET
Benoît DELAUNAY
Franck GUÉVILLE
Chantal PAILLET

La commission travaux s'est fortement impliquée sur :

- le local des archives,
- l'éclairage public,
- l'analyse des différents travaux à venir pour la station d'épuration,
- la sécurité routière pour la mise en place de radars pédagogiques.

De plus, elle a apporté une analyse particulière sur la mise en place des relevés à distance du gaz (GAZPAR) et de l'eau.



La station d'épuration enfin aux normes

Une première phase de travaux a été engagée sur la station d'épuration. La commune se devait de la remettre aux normes d'installation sous peine d'arrêt de cette dernière. Nous avons investi **plus de 30 000 €** pour répondre aux améliorations demandées par notre partenaire **EAU SEINE NORMANDIE**, l'équipe majoritaire précédente n'ayant pas su tenir les délais au 31 décembre 2019.



Préservons nos archives !



La tenue des archives est une obligation légale.

Véronique (agent d'accueil) est en charge de cette mission. Nous lui souhaitons bon courage, car gérer les archives, n'est pas une mince affaire ! Un espace dédié aux archives municipales a donc été créé.

Cet investissement était incontournable car nous avons découvert un classement totalement désordonné et dispersé de la cave au grenier ! Un classement normé sera donc désormais à disposition.

Les travaux au sous-sol de la mairie ont débuté le 5 octobre et devraient se terminer le 28 novembre.

Coût de l'opération : 8 410,40 €



Pensons à nos déchets !



Déchèterie de Dourdan

07 57 54 20 61

ZA de la Gaudrée

14 avenue du 14 juillet - 91410 Dourdan



Lundi	9h - 12h45	14h - 17h45
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h45	14h - 17h45
Judi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14h - 17h45
Samedi	9h - 12h45	14h - 17h45
Dimanche	9h - 12h45	Fermé

Il aura fallu une bonne dose d'énergie pour relever le défi de la tonte rase de nos divers lieux sur notre village.

Nous tenons à féliciter notre service technique pour son implication qui n'avait jamais été aussi intense ces dernières années.



Patrick LHOMME

Patrick MARIE

Agents techniques :
Espaces verts
Travaux

Vivre ensemble dans la tranquillité et l'harmonie c'est possible !

Il appartient à chacun de respecter un minimum de règles de la vie en société afin de vivre dans la tranquillité et l'harmonie. Que ressentirez-vous en tant que mère de famille d'être contrainte, avec votre poussette, d'emprunter la chaussée et exposer votre enfant à la circulation parce qu'un véhicule est mal stationné sur le trottoir ? Ou encore en tant que riverain, que direz-vous lorsque votre voisin transforme un emplacement de stationnement en « parking privé » qu'il occupe sept jours consécutifs sans le déplacer notamment, devant la boulangerie ? Et que penser de la circulation des bruyants et impétueux quads, qui surgissent de nulle part et viennent soudain troubler la promenade de paisibles habitants en forêt ?



La forêt n'est pas un circuit !

A titre de rappel, la circulation des engins de type quad est interdite en forêt. Concernant le stationnement des véhicules, notre plan local d'urbanisme actuellement en vigueur, oblige tout un chacun à disposer de deux emplacements sur sa propriété ; ce qui doit permettre de ne pas stationner en permanence sur le domaine public et encore moins sur les trottoirs qui n'ont pas une telle destination. Face à des incivilités et infractions croissantes au Code de la route, la municipalité se voit contrainte d'envisager sérieusement une possibilité de verbalisation des contrevenants.



Limitation à 30km/h

Nous tenons à rappeler que la limitation de vitesse dans l'ensemble du village est de 30 Km/h. Nous savons que la traversée des Granges-le-Roi s'effectue par des véhicules qui tous ne respectent pas cette limitation. Un projet d'installation de radars pédagogiques est à l'étude. La gendarmerie sera aussi sollicitée pour des contrôles inopinés.



Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !

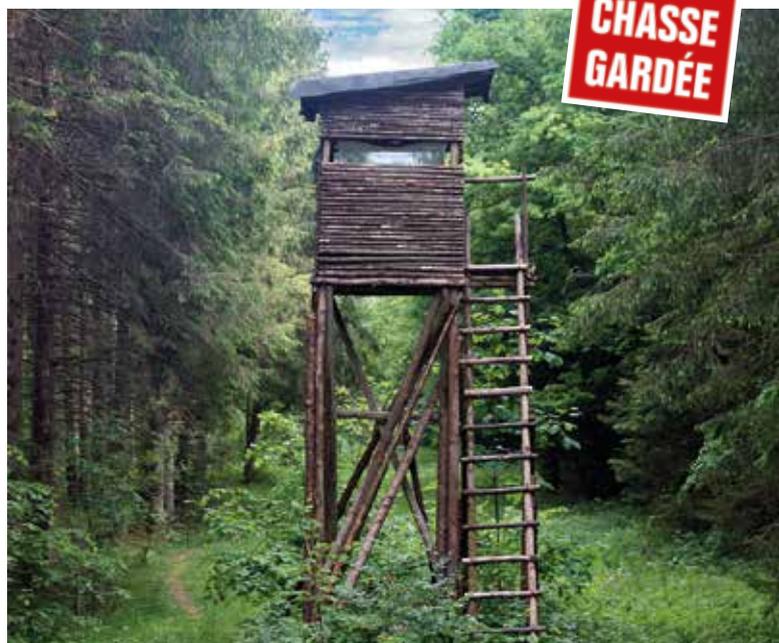
Le Conseil National du bruit a émis un avis favorable au bricolage lorsque vous respectez les horaires suivants pour faire vos travaux bruyants : de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine. de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi. de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



Chasse gardée !

L'activité cynégétique sur notre territoire communal fait partie de notre cadre de vie. Toutefois, si montrer son mécontentement sur cette pratique sportive est légitime, il n'en demeure pas moins que cela doit être fait de façon civilisée, de manière civique et responsable.

Agir par vandalisme sur les structures de chasse disséminées sur le territoire de la commune relève de la bêtise et de l'ignorance du dialogue constructif. Afin d'en arriver à l'application du cadre contraignant des lois, nous vous demandons de faire preuve de démarches œuvrant pour la concorde des pratiques sportives de chacun d'entre nous.



Urbanisme

Construire oui ! Mais en toute légalité !

Monsieur X a toujours été scrupuleux lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux sur sa propriété. Il s'oblige à obtenir toutes les autorisations nécessaires et paie la taxe d'aménagement y afférente. Quel sentiment d'injustice ou de rupture d'égalité ne l'envahira-t-il pas lorsqu'il réalisera qu'un autre se permet d'ajouter à la sauvette une annexe à sa maison, monter un abri jardin de quinze mètres carrés ou transformer son garage en habitation sans aucune autorisation administrative ?

Nous rappelons que toute construction donnant lieu à la création d'une surface supérieure à 5m² nécessite au moins une déclaration préalable de travaux. La transformation d'un garage en habitation nécessite également une autorisation d'urbanisme en raison de changement destination de l'édifice. Par ailleurs, des travaux ne peuvent être réalisés sur le domaine public sans l'autorisation préalable de l'autorité municipale lorsqu'elle en a la compétence.

C'est autant de manques de civisme relevés dans notre village, dont se plaignent les habitants eux-mêmes et les font remonter à l'autorité municipale. En effet, ces faits sont source de désagréments à l'égard des usagers et des administrés qui se soumettent consciencieusement aux règles de la vie en société et à la loi.





Un Maire au Sénat

Depuis ma prise de fonction, j'ai pris contact avec les élus départementaux, régionaux et nationaux.

Les sénatrices et sénateurs de notre département, nous ont permis d'accélérer la mise en place du paiement en ligne via pay-fit pour le règlement des prestations scolaires et périscolaires.

Avec le Conseil Départemental j'ai évoqué les dossiers de voirie afin de réhabiliter la rue des Popineaux et la rue de Richarville.

En relation avec le Conseil Régional, j'ai constitué le dossier de subvention pour la création d'un verger communal et nous avons obtenu le soutien financier à hauteur de 100% du montant hors taxe (7 300.00 €).

Quant au dossier City Parc, j'ai déposé les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État pour un financement global de 80%.

C'est au travers de ces différents relais, que nous pouvons développer nos projets. Je serai, tout au long du mandat, attaché à construire ce maillage indispensable à la finalisation de nos projets.

La nouvelle bibliothèque

Étudié et travaillé avec la Commission travaux, nous avons finalisé le cahier des charges relatif à la création d'une bibliothèque municipale. Cela va nous permettre d'ouvrir la consultation auprès des entreprises.

Dans ce contexte, les travaux ne peuvent être envisagés qu'en 2021.



Éclairages publics

J'ai repris une étude complète auprès du prestataire QUEKENBORN tant sur les éclairages publics que sur les feux tricolores, sans oublier la possibilité qu'il assure l'installation des illuminations de Noël. À ce propos, un nouvel investissement sera fait sur les illuminations du village pour Noël 2021, nos prises de fonction tardives ne nous ayant pas permis de l'envisager pour cette année. Les commandes devant s'effectuer en début d'année.



Ressources humaines

Dès ma prise de fonction, je me suis attachée à ramener le temps de travail à 35 heures pour les temps complets, 24 et 28 heures pour les contrats à durée déterminée (CDD). L'organisation du travail a été concertée avec les salariés, elle sera adaptée et améliorée dès lors que nous aurons embauché les 2 postes vacants que nous avons actuellement suite à des départs en retraite (1 poste d'animatrice et 1 poste d'agent technique).

Un renouvellement des outils de travail a été fait afin d'améliorer les conditions de travail, notamment pour effectuer l'entretien des locaux affectés dans chaque espace (aspirateurs légers, chariot de ménages, balais etc.).



Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance, créés par la loi du 7 frimaire an V et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans

chaque commune par la loi du 15 juillet 1883. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations).

À cet effet, le CCAS peut mettre en œuvre des moyens ou des structures de coordination. À titre d'exemple, différentes activités ou missions sont faites en direction des populations concernées. Cela concerne l'aide et l'accompagnement

COVID-19
Le virus circule toujours !
Soyons tous responsables
et vigilants !

Depuis le 29 octobre, nous sommes à nouveau confinés sur l'ensemble du territoire national afin de lutter contre la nouvelle vague de l'épi-

démie de la Covid-19. Il est néanmoins possible de se déplacer à condition de se munir d'une attestation, que vous pouvez télécharger sur le site internet du Gouvernement :

(www.interieur.gouv.fr)

ou bien en téléphonant à la mairie qui vous en fera parvenir dans votre boîte aux lettres. Afin de connaître les dispositifs mis en place par le Gouvernement, vous pouvez consulter le site internet (service-public.fr).

Conscients des difficultés que cela peut occasionner notamment auprès des personnes les plus fragiles, nous avons réactivé les équipes de bénévoles afin de répondre aux besoins de premières nécessités. Comme tous les services publics, la mairie reste ouverte, n'hésitez pas à nous solliciter. Toute l'aide nécessaire sera apportée. Maintenir un lien social avec l'ensemble des administrés reste notre priorité, vous pouvez compter sur le personnel communal ainsi que vos élus pour répondre présents. Prenez soin de vous.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un Établissement Public Communal (EPC), intégré au sein de la mairie mais indépendant.

Il représente une personne morale de droit public, distincte de celle de la commune.

Il dispose ainsi d'une autonomie administrative et financière.

des personnes âgées, l'aide aux personnes en situation de handicap, aux enfants, aux familles en difficultés et aussi lutter contre l'exclusion. Notre CCAS renouvelé s'attachera au cours de ce mandat à faciliter les démarches des personnes demandant à bénéficier de prestations.



Repas des aînés à l'Abbaye de l'Ouye hélas annulé !

Face aux contraintes sanitaires, et soucieux de préserver la santé de nos aînés, nous ne pourrions cette année, honorer un repas de fin d'année dans ce lieu empreint d'histoire qu'est l'Abbaye de l'Ouye. Toutefois, l'ensemble des aînés (65 ans et plus) de notre village recevra un colis chargé de plaisirs à savourer sans modération !

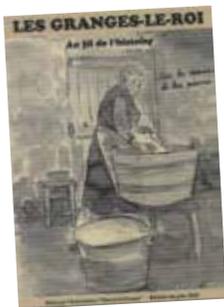
Profondément désolés de ce contretemps que la Covid-19 nous impose, vos élus vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Un lieu, une histoire



L'église paroissiale catholique de notre village est dédiée à Saint-Léonard. Son imposante tour domine majestueusement la plaine environnante. C'est une bien grande église pour un

si petit village ! Elle mesure 42m de longueur, 22m de largeur et son clocher a une hauteur de 33m. Placée sous la protection de Saint-Léonard, invoqué pour délier la langue des bègues et des muets, elle a longtemps fait l'objet d'un pèlerinage le 6 novembre, jour de la fête de Saint-Léonard. Saint-Léonard a grandi à la cour de Clovis au VI^{ème} siècle. Après sa conversion au Christianisme, il se retire à Noblat, près de Limoges, où il s'établit vers 559. Dans l'église, 28 objets et meubles, datant du XVI^{ème} et XIX^{ème} siècle, sont répertoriés au Conservatoire des objets et mobiliers classés. Son style, proche du roman tardif, est d'utilisation courante au XII^{ème} siècle dans le milieu rural.



Le 4^{ème} livre de la collection de Mémoire Vivante, retraçant l'histoire de notre village, est paru. Vous y découvrirez la vie quotidienne de nos anciens, l'évolution de la population, de ses activités, de l'école... Quelques anecdotes parfois dramatiques souvent cocasses. Enfin, tout ce qui a fait l'identité

de notre petite commune au cours des siècles passés. Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à le lire, que nous en avons pris à le rédiger.

L'équipe Mémoire Vivante

Horaires office des messes



La célébration de la messe aux Granges-le-Roi, a lieu tous les 3^{ème} dimanches de chaque mois à 9h30. La messe de Noël aura lieu le 24 décembre à 19h00.



Une rue, d'hier et d'aujourd'hui

La rue d'Angerville (1215m) est la plus ancienne des rues, véritable « colonne vertébrale » de notre village. Hier, les habitations avaient toutes leur potager, quelques arbres fruitiers et une mare. Aujourd'hui, les mares sont comblées et dans les vergers, des maisons ont poussé. Au fil du temps, elle sera baptisée « rue de la Beauce », « rue Principale », « Grande Rue ». Devenue « route d'Angerville », ce n'est qu'en 1970 qu'elle prend le nom que nous lui connaissons actuellement « Rue d'Angerville ».



Nous remercions l'association Mémoire Vivante, c'est toujours un grand plaisir d'échanger sur tout l'apport historique qu'elle nous enseigne. Un grand « Merci » à son Président Jean-Pierre GARRIOT.

Paysages, de notre village



À chaque saison, notre village se pare de mille couleurs. De la fin de l'été à l'arrivée de l'automne, les paysages se subliment pour le plaisir de nos yeux ! Vous aussi, vous avez capté un instant insolite et magique et vous souhaitez le faire partager aux villageois, envoyez-le par mail à : com.lesgrangesleroi@gmail.com accompagné de votre autorisation de le publier dans le Bulletin Municipal.



100 pommiers, source de vie

C'est un projet participatif de la région Ile-de-France qui est porté par l'association des Amis de la Caisse des Écoles et la municipalité.

L'objectif est la plantation de cent pommiers dans notre village afin de le réinscrire dans son histoire. Nous avons, il y a bien longtemps, plusieurs lieux de production de pommes. Notre village a toujours été ouvert au maraîchage, à l'agriculture et à l'arboriculture fruitière. Planter ces pommiers permet aussi de pérenniser la Fête d'Automne, une festivité reconnue depuis 35 ans et qui mérite de perdurer.

Pour la municipalité et l'association des Amis de la Caisse des Écoles, cela permet de créer du lien entre les générations. Ce projet offre à notre village une nouvelle dimension écologique qui répond pleinement à notre définition du cadre de vie.



**Les 100 pommiers
seront plantés sur les
terrains communaux.
Le financement
de 7 300 € est
subventionné à
100% par la région
Ile-de-France.**



L'espace des Grangeois

Cet espace vous est réservé ! Vous avez des astuces, des conseils, des idées à faire partager aux villageois ?

Alors pas d'hésitation, nous nous ferons un plaisir de publier vos envies de partage.

Un régal de pommes

Gâteau-Flan aux pommes (6 personnes)

5 pommes Golden, 2 gros œufs,
10cl de lait, 70g de farine, 50g de sucre,
25g de beurre fondu, 1 sachet de levure chimique,
1 cuillère à soupe de vanille liquide, 1 pincée de sel,
1 cuillère à café de rhum (facultatif)

- 1 - Battre (avec un mixer) les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajouter alors le beurre fondu (au micro-onde), le lait, le rhum et l'arôme de vanille. Battre à nouveau. Ajouter la farine mélangée au préalable à la levure et le sel sans cesser de battre.
- 2 - Peler, retirer le cœur et épépiner les pommes, les trancher très finement. Pendant ce temps préchauffer votre four à 200°.
- 3 - Déposer les tranches dans la pâte et bien mélanger.
- 4 - Beurrer et fariner un moule à charnière de 20cm de diamètre. Verser la pâte et bien lisser. Enfourner pour 40 minutes. Surveiller pour ne pas laisser brûler. Éventuellement couvrir après 30 minutes d'un papier d'aluminium.
- 5 - Laisser tiédir dans le moule avant de démouler.



Le fruit de saison

La Golden est la variété la plus consommée en France. 35% des pommes produites en France sont des Golden. Croquante, sucrée, douce, elle est délicieuse à croquer, au four, en tarte et à cuisiner.

Conservation : 7 à 8 jours dans une corbeille ou un compotier, à l'air libre non surchauffé. 4 à 6 semaines dans le bac à légumes du réfrigérateur. On a parfois besoin que d'une moitié de pomme. Pour éviter que la moitié restante ne noircisse au contact de l'air, un geste simple : citronnez-la ! En l'arrosant de jus de citron ou en la trempant dans un bol d'eau citronnée, la chair délicate du fruit conserve son aspect d'origine. Croquez-la sans la peler ! La peau de la pomme renferme 4 à 5 fois plus de vitamine C que le reste du fruit, après l'avoir passée sous l'eau.



Le légume d'automne

Le potimarron de 1 à 5 kg présente une écorce d'un beau rouge brique, rose ou encore orangé. Plus petit que le potiron, le potimarron doit son nom à la saveur douce, sucrée et quasi crémeuse de sa chair, qui rappelle la châtaigne. On l'a d'ailleurs longtemps appelé courge-châtaigne. Se conservant très bien, c'est le potiron idéal pour les soupes et les gratins.

« La Grange à idées » est un espace réservé pour passer des petites annonces. Vous avez la possibilité de le faire, soit sur l'espace réservé à l'accueil de la mairie, soit sur le site internet de la mairie ou dans le Bulletin Municipal, qui paraît à chaque saison.

Transmettez vos annonces à l'accueil de la mairie ou par mail à : com.lesgrangesleroi@gmail.com





Nous leur souhaitons la bienvenue

Ils ont vu le jour

COUDRAY Anaëlle le 29 février 2020
BAGINA BOUCHENAF Zachary le 6 mars 2020
SAUZER Cydney le 17 mars 2020
CIORBA David le 28 avril 2020
BOISSIÉ Tessa le 17 mai 2020
NGOUDJO EBE Nayah le 14 juillet 2020

Information aux futurs parents

Si la naissance de votre enfant est annoncée dans cette liste ou s'il vient de naître, vous avez la possibilité d'adresser une photo à : com.lesgrangesleroi@gmail.com afin qu'elle soit publiée dans un prochain numéro. Si vous êtes Grangeois et que vous ne souhaitez pas que la naissance de votre enfant soit annoncée dans le Bulletin Municipal, veuillez en informer la mairie dans les 3 semaines qui suivent sa naissance au 01 64 59 73 54.

Ils se sont dit Oui !



*Nous leur souhaitons tous
nos vœux de bonheur !*



**MAUDINET Daniel
& PUZENAT Laurent**
le 29.08.20 (mariage)



**BALDÉ Jean-Philippe
& DEGRÈS Évelyne**
le 05.09.20 (mariage)



**BRUNET Nicolas
& PRIME Cassandra**
17.09.20 (PACS)



**GIRAUD Laurent
& LOPES Nathalia**
le 11.09.20 (mariage)



**WAGNER Joonathan
& LEROUX Cyrielle**
le 04.09.20 (PACS)

Ils nous ont quittés

Toutes nos pensées
vont à leurs familles

GUNEY Naciye le 24 décembre 2019
MENARD Jacques le 30 mars 2020
DELORME Louis le 19 avril 2020
CHAMEAU Andrée née BALSSA le 12 juin 2020
BUJON Jacqueline née DIRR le 21 juillet 2020
LHOMME Jacques décédé à VANNES (Morbihan)
le 20 février 2020

Informations pratiques



LOCATION SALLE POLYVALENTE

TARIFS AU 4 JUILLET 2020 MOBILIER INCLUS	TARIF GRANGEAIS	TARIF EXTÉRIEUR
Salle + Cantine + Chauffage 1 JOUR	250,00 €	350,00 €
Salle + Cantine + Chauffage 2 JOURS	400,00 €	500,00 €
Salle pour Vin d'Honneur	150,00 €	
Barnum extérieur avec montage	250,00 €	

CAUTION : 800,00 €

TARIFS AU 4 JUILLET 2020	PRIX DE LA PRESTATION	FRAIS DÉGRADATIONS (Y COMPRIS ASSOCIATIONS)
Chaises à l'unité	0,50 €	20,00 €
Tables à l'unité	1,00 €	50,00 €

CAUTION : 100,00 € pour 10 chaises louées jusqu'à 80 louées.
200,00 € à partir de la 81ème chaise louée.
La caution couvre le bris, le non retour des fournitures louées
et le nettoyage du mobilier.



Valérie FORGIARINI

Secrétaire de mairie :
Finances
Ressources Humaines
Subventions
Préparation des Conseils Municipaux
Délibérations
Contacts avec les prestataires

01 64 59 73 54 - 8 rue des Popineaux
mairie.lesgrangesleroi-2@wanadoo.fr



Les élections RÉGIONALES et
DÉPARTEMENTALES sont prévues en 2021.

*Dès maintenant,
inscrivez-vous !*

en mairie, ou sur le site internet : Service-Public.fr

A la découverte de notre site Internet

Depuis début septembre, la commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication : le site internet communal. Après avoir fermé durant l'été, il a fait peau neuve avec une nouvelle mise en page et des nouvelles informations pour être toujours plus proche de ses administrés. De plus, nous avons relocalisé le système, dont l'hébergeur, sous l'ancienne mandature était au Canada ! Cet outil de communication va permettre à l'ensemble de nos administrés ainsi qu'aux extérieurs d'avoir accès à des informations concernant notre patrimoine, notre vie municipale ainsi que les dates importantes de notre collectivité.



Pierre VALLÉE

Elu municipal
en charge du site
Internet

Le site internet municipal va s'améliorer et s'étoffer au fil du temps afin de vous offrir une information toujours plus pertinente ainsi que l'accès aux principaux documents administratifs, scolaires ou périscolaires tel que le Portail Famille, mis en place cet automne.

Site : mairielesgrangesleroi.com



PGI Gestion Immobilière



SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS
GESTION LOCATIVE
GÉRANCE D'IMMEUBLES

pgi@pgi-gestion-immobilieres.fr

01 60 81 97 58



**MAÇONNERIE
GÉNÉRALE**

Tél./Fax : 01 30 46 00 06

Mobile : 06 30 90 28 50

stephmenard@wanadoo.fr

6, rue du Prieuré - 78660 Boinville le Gaillard

**PRISE EN CHARGE DU VÉHICULE
À DOMICILE AINSI QUE LE RETOUR**



Le garage SRAMA vous accueille et vous conseille pour l'**entretien** et la **réparation** de votre véhicule. Attentif à la qualité de nos prestations et services automobiles, les **AD EXPERT** sont sélectionnés sur des critères rigoureux de **savoir-faire** et de **compétences**.

GARAGE **EXPERT**
SRAMA

RUE DE LA TUILERIE, 91650 BREUILLET - TÉLÉPHONE : 01 64 56 50 17

STAF

L'expert du froid en mouvement



**LEADER DES TRANSPORTS
FRIGORIFIQUES**



**RESPECT DES RIVERAINS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**UNE ORGANISATION
OPTIMISÉE EN TEMPS RÉEL**